

ÉVOLUTION DU TARIF D'UTILISATION DES RÉSEAUX

Les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) ont été ajustés au 1^{er} août 2016 afin de couvrir les charges réelles des gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution.

Chaque année, la Commission de Régulation de l'Énergie ajuste au 1^{er} août le montant du TURPE pour tenir compte de l'inflation et du niveau réel des charges des distributeurs d'électricité. Ces « tarifs d'accès aux réseaux » ont augmenté de 1,1 %.

ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLÉMENTÉS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ AU 1^{ER} AOÛT 2016

Sur décision des pouvoirs publics, l'arrêté du 28 juillet 2016, relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité, fixe une évolution au 1^{er} août 2016.

Cette évolution des tarifs est à la baisse de 0,5 % en moyenne pour les clients résidentiels. L'évolution peut être différente, selon votre option tarifaire.

ATTENTION À VOTRE BOÎTE AUX LETTRES

Les règles de la distribution du courrier ont évoluées. La Poste impose désormais une boîte aux lettres aux normes ainsi que le ou les noms des occupants des lieux. A défaut, les facteurs ont la possibilité de retourner le courrier à l'expéditeur avec la mention NPAI en précisant le motif de non distribution (défaut d'accès ou d'adressage - destinataire inconnu

à l'adresse – pli refusé par le destinataire – pli avisé et non réclamé).

Il faut veiller à respecter ces règles, car si le courrier nous revient (Bon de souscription, factures...) nous sommes dans l'obligation de procéder à l'interruption de la fourniture d'énergie. »

**Le décret n°2007-29
du 5 janvier 2007**

stipule que « la distribution est subordonnée à l'existence, chez le destinataire, d'une installation de réception des envois de correspondance accessible et conforme aux spécifications établies dans le respect de la réglementation en vigueur... ».



ATTENTION AU CHIEN !

Pour éviter que nos agents en charge de la relève des compteurs ne soient agressés par des chiens, pensez à signaler la présence de ceux-ci en apposant un panneau.



Scannez ce QR code avec votre Smartphone afin d'accéder directement à la page FACEBOOK SICAE



Scannez ce QR code avec votre Smartphone afin d'accéder directement à la page TWITTER SICAE



ENQUÊTE SATISFACTION

Comme les années précédentes la SICAE a mandaté une société spécialisée afin qu'elle réalise une enquête de satisfaction auprès d'un échantillon de notre clientèle.

PRINCIPALES CONCLUSIONS :

- Globalement, un haut niveau de satisfaction à l'égard de la SICAE de la Somme.
- Une image d'entreprise toujours marquée très positivement sur la modernité, la proximité, l'environnement, l'avenir et la confiance.

CETTE ENQUÊTE A ÉTÉ L'OCCASION DE VOIR QUE VOUS ÊTES :

- 86 % à trouver la lettre d'information intéressante.
- Plus de 85 % à être satisfaits de «la convivialité» et «la richesse d'information» du site internet.
- 79 % à être satisfaits de l'accueil téléphonique ou en agence.
- 81 % à être satisfaits des interventions techniques.

Concernant les axes de progrès, une partie des personnes interrogées souhaite une **amélioration des estimations des consommations** qui sont réalisées pour l'établissement de certaines factures.

Pour répondre à cette attente et être facturé au plus juste en évitant les estimations, la SICAE a mis en place le **service gratuit « mes index »**. Avant chaque facturation qui sera basée sur des index estimés, vous recevez une alerte afin de nous communiquer vos index relevés avant une date précise.

Pour souscrire à ce service, rendez-vous sur votre espace client du site internet ou sur notre application mobile.

UNE NOUVELLE COMMUNE RACCORDÉE AU GAZ

Le 21 juillet 2016, la SICAE a mis en gaz un nouveau réseau dans la commune de PROYART.

Depuis 2007, la SICAE développe son activité gaz et dessert à ce jour 22 communes (5 en gaz naturel et 17 en gaz propane).

Cela représente 692 branchements réalisés, sur plus de 50 kilomètres de réseau.



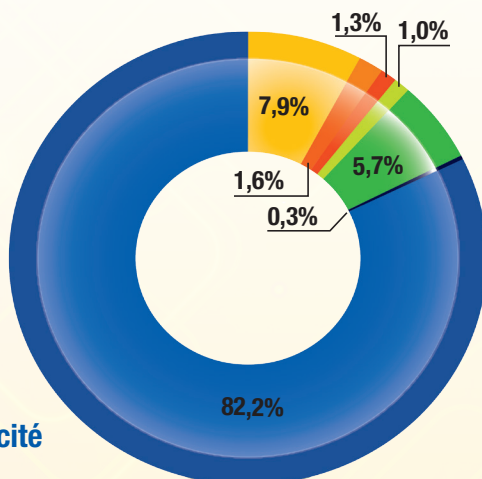
RÉPARTITION ENTRE LES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE UTILISÉES POUR FOURNIR L'ÉLECTRICITÉ

➤ En 2014, l'origine de l'électricité commercialisée auprès des consommateurs finals se répartit comme suit :

- Nucléaire
- Hydraulique
- Autres Energies
- Charbon
- Gaz
- Fioul
- Autres

➤ La fourniture d'un kWh d'électricité en 2014 a induit :

l'émission de 28,2 grammes de dioxyde de carbone (CO2)



VOS INTERLOCUTEURS

Vous pouvez les contacter pour tout renseignement concernant les aides commerciales, les études tarifaires et les informations sur les modes de chauffage :

Accueil de Péronne : Ludovic COQUELLE

18, place du jeu de Paume
80200 PERONNE

Tél. : 03.22.84.11.90 - Fax : 03.22.84.80.84

Accueil de Roisel : Ludovic COQUELLE

11, rue de la République - CS 40058 - ROISEL
80208 PERONNE CEDEX

Tél. : 03.22.86.45.45 - Fax : 03.22.86.45.46

Accueil de Rosières : Didier MAIRE

24, rue Jean Jaurès
80170 ROSIÈRES-EN SANTERRE

Tél. : 03.22.88.47.88 - Fax : 03.22.88.15.99

Accueil de Montdidier : Didier MAIRE

Zone industrielle de "la Roseraie"
80500 MONTDIDIER

Tél. : 03.22.98.34.34 - Fax : 03.22.78.93.26

Accueil de Roye : Didier MAIRE

14, rue St Pierre - 80700 ROYE

Tél. : 03.22.87.11.13 - Fax : 03.22.87.68.87

Accueil de Cambrai : Ludovic COQUELLE

1 bis, rue d'En bas - 59161 ESCAUDOEVRES
Tél. : 03.27.74.96.24 - Fax : 03.27.74.73.10

Horaires d'ouverture :

8h30 - 12h00 • 13h30 - 17 h

L'énergie est notre avenir. économisons-la !

